



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

**Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

**Avis d'ouverture d'enquête publique
portant sur un projet de parc photovoltaïque au sol sur la
commune de Billom au lieu-dit « La Barbarade »**

Une enquête publique, d'une durée consécutive de trente- six jours **du 14 décembre 2015 au 18 janvier 2016 inclus**, est ouverte à la mairie de Billom sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance totale de l'ordre de 4,5 MWC au lieu-dit « La Barbarade » sur le territoire de la commune de Billom, présenté par la société BILLOM ENERGIES, émanation de la société VALOREM.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis de construire n°063 040 15 G0017 déposée conformément aux dispositions du décret 2009-1414 du 19 décembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables aux installations au sol de production d'électricité à partir de l'énergie solaire dont la puissance crête est supérieure à 250 kw.

La demande de permis de construire comprend une étude d'impact conformément à l'article R122-8 du code de l'environnement. En application de l'article R122-13 du même code, le dossier a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale rendu le 17 septembre 2015.

Ces documents sont joints au dossier d'enquête publique.

Le dossier et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de Billom, siège de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture des locaux:

- **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30**
- **le samedi de 9 h à 12h**

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête et l'avis de l'autorité environnementale seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme :

[http://www.puy-de-dome.gouv.fr/politiquespubliques/environnement/eau/prevention des risques/photovoltaïque](http://www.puy-de-dome.gouv.fr/politiquespubliques/environnement/eau/prevention-des-risques/photovoltaïque)

Monsieur Charles JEANNEAU, Officier supérieur du Ministère de la Défense, en retraite est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire.

Son suppléant est : Monsieur Henry PERRAUD, expert agricole et foncier.

Le commissaire-enquêteur recevra toute personne intéressée à la mairie de Billom :

- **lundi 14 décembre 2015 de 9 h à 12 h**
- **mardi 22 décembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30**
- **samedi 9 janvier 2016 de 9 h à 12 h**
- **jeudi 14 janvier 2016 de 9 h à 12 h**
- **lundi 18 janvier 2016 de 13 h 30 à 16 h 30**

Les observations, propositions et contre-propositions pourront soit être inscrites sur le registre ouvert à cet effet, soit être communiquées oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal, soit être adressées, par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Billom, où elles seront annexées au registre d'enquête.

Les personnes responsables du projet auprès de qui des informations peuvent être demandées sont :

-VALOREM pour la SARL Billom Energies, au 30, rue Georges Brassens 11000 Carcassonne (M. Frédéric PETIT) Tel : 04.68.17.39.45

-Direction Départementale des Territoires - Agence Combrailles Nord Limagne- 15, rue Eugène Gilbert - 63201- Riom (Mme Françoise PERRIER) Tel:04.73.64.64.03

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet du Puy-de-Dôme. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire.

A l'issue de l'enquête et pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Billom, et sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/politiques/publiques/environnement/eau/prevention-des-risques/photovoltaique>